

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal de la commune de Groslée-Saint-Benoit en date du 21 juillet 2025

Lieu : salle des fêtes de St Benoit

Date de transmission de la convocation : 15 juillet 2025

Le lundi 21 juillet 2025 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle des fêtes de Saint Benoit, en séance publique, sous la présidence de M. Henri SOUDAN, Maire.

Présents à cette séance

Mmes KJAN Marie-Odile, MICLO Ginette, adjointes, Mmes COMMANDEUR Noémie, Véronique SOUDAN, DOMMANGET Céline, RÉMY Eve, conseillères.

MM. SOUDAN Henri, Maire, PROST-MOREL Henri, MORIN Laurent, adjoints, PLANTIN Bernard, BARBARIN Bernard, MARTIN-GARIN Grégory, MAURIN Paul, OLIVIER Jérôme, LOMBARD Patrice, conseillers municipaux.

A donné procuration : M. CATCEL Thierry à SOUDAN Henri

Absents excusés : Mme MARQUIS Virginie et M. CARLET Fabien

Absente : Mme COUENNE Gaëlle

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum atteint : membres présents 14 membres à l'ouverture et M. LOMBARD Patrice a rejoint l'assemblée au point N°1 en délibération.

Monsieur le Maire vérifie le nombre et la validité des émargements présents sur la feuille de présence des membres présents : le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 19h00.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme COMMANDEUR Noémie est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Bugey Sud sur le traitement des déchets (TRIMAX 2024)
- 2 Modernisation du parc Eclairage Public en Full LED
- 3 Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'amélioration des routes forestières en montagne de St Benoit

1. Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de ladite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Elus présents lors du précédent conseil municipal en date du 30 juin 2025 et présents au Conseil municipal de ce jour :

Mmes KJAN Marie-Odile, MICLO Ginette, adjointes, Véronique SOUDAN, Noémie COMMANDEUR, DOMMANGET Céline, conseillères municipales

MM. SOUDAN Henri, Maire, PROST-MOREL Henri, MORIN Laurent adjoints,

MM. PLANTIN Bernard, BARBARIN Bernard, MARTIN-GARIN Grégory, MAURIN Paul, conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, les élus présents lors du précédent conseil municipal en date du 30 juin 2025 et présents à la séance de ce jour, approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal **soit 12 votes pour**, contre : 0, abstention : 0, ne prend pas part au vote : 0.

2. Décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Dépenses engagées par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations entre le 24/06/2025 et le 15/07/2025

Nature de la prestation	Prestataire	Montant total en TTC
Vidéoprojecteur classe maternelle école de St Benoit	MAISON INFORMATIQUE	3 396,00 €
Ecran manuel projection classe maternelle école St Benoit	MANUTAN Collectivités	197,88 € €
Travaux électricité école de St Benoit	GAILLARD Electricité	602,21 €
Changement projecteurs terrain de boules	GAILLARD Electricité	2 102,56 €
Plaques et noms de rues	SIGNAL	500,09 €
Vérification périodique élévateur mairie de St Benoit	SOCOTEC	256,80 €
Logement commerce Multiservices Plomb DPE	ATP Diagnostic	420,00 €
Vérification initiale des installations électriques commerce multiservices	SOCOTEC	241,20 €
Contrat entretien climatiseur mairie de St Benoit	THERMAVENIR	190,00 €

Sujets inscrits à l'ordre du jour et soumis à délibération :

3° Délibération N° 1 : Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Bugey Sud sur le traitement des déchets (TRIMAX 2024)

Monsieur le Maire informe que le rapport 2024 établi et acté par la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) présente le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Les habitants du territoire de la CCBS bénéficient d'une collecte de déchets en point d'apport volontaire, répartis sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2017 le service a déployé 226 points composés de :

- 862 conteneurs semi-enterrés
- 10 conteneurs enterrés

Chaque point regroupe entre 1 et 9 conteneurs selon la typologie du secteur d'implantation :

Les conteneurs ont été répartis de la manière suivante :

- 388 conteneurs pour le tri des emballages et papiers
- 184 conteneurs pour le tri du verre
- 300 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles (OM)

Tous ces conteneurs bénéficient d'un lavage complet entre 1 à 2 fois dans l'année.

9929 Tonnes de déchets ont transité par le quai de transfert permettant ainsi de massifier les déchets et aussi réduire le transport routier vers le centre de tri ou le site de traitement, la catégorie de déchets peut se détailler ainsi :

- 6910 tonnes OM résiduelles
- 1547 tonnes emballages et papiers (hors verre) transférés au centre de Chambéry
- 1472 tonnes encombrants transférés à Chamoux-sur-Gelon pour la fabrication d'un combustible de substitution.

Synthèse de déchets collectés en point d'apport volontaire en 2024 :

OM résiduelles : 197 kg/ha + 1% / 2023

Emballages et papiers : 44,20 kg/hab +7% /2023

Verre : 41,40 kg/hab -3% /2023

La CCBS organise d'autres services de collecte : une collecte de l'amiante a permis de collecté 48 tonnes de fibrociment amianté.

La CCBS poursuit son engagement pour la prévention des déchets au travers de différentes actions de prévention, du réemploi

Après en avoir délibéré par 16 voix pour, le Conseil Municipal :

-PREND acte de ce rapport annuel 2024 sur la collecte et le traitement des déchets par la CCBS.

Par 16 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

4° Délibération N°2 : Modernisation du parc éclairage public en Full LED

Monsieur le Maire expose au conseil que le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a procédé à l'étude détaillée de notre projet de modernisation de l'éclairage public dénommée opération EP-Modernisation FULL LED. Il s'agit d'une opportunité pour passer l'ensemble des luminaires restant en lampes incandescentes en LED et bénéficier d'un accompagnement financier organisé par le SIEA.

Il est rappelé au conseil que le changement des luminaires sur plusieurs secteurs et hameaux de la commune a été réalisé par tranches successives : Arandon – l'île de Saint-Benoit – Glandieu – une partie de Groslée.

Considérant que l'intérêt d'effectuer plus vite la modernisation de l'éclairage public est de diminuer les consommations plus rapidement, couvrant les frais d'emprunt et de passer sur d'autres sujets dans le cadre de la résilience nécessaire de la commune aux évolutions climatiques, rafraichissement des locaux, changement d'énergie, isolation, etc... ;

Monsieur le Maire présente le plan de financement (PF) et le tableau d'amortissement (TA) de l'avance de trésorerie proposés par le SIEA pour l'opération 2025-0026-EP-Modernisation FULL LED :

-EXPOSE les principales caractéristiques de l'avance de trésorerie proposée par le SIEA :

Echéances constantes : 6 846,23 € (montant total des intérêts) 50 820 € (Montant total du capital) soit la somme de 57 666,23 € à rembourser – taux fixe périodique de 2%

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription de ce dossier dans un programme, il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer sur l'approbation de ce plan financement et du tableau d'amortissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

-APPROUVE à l'unanimité le plan de financement et le tableau d'amortissement de l'avance de trésorerie proposés par la SIEA dans le cadre de l'opération **EP Modernisation FULL LED 2025-2026**

-AUTORISE M. le maire à signer tous les documents nécessaires à la dévolution de ces travaux

-INSCRIT au budget 2026 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération

Vote 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5° Délibération N°3 : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'amélioration des routes forestières en montagne de St Benoit

Monsieur le Maire informe que compte tenu du montant prévisionnel du marché, la procédure retenue pour la dévolution du marché est la procédure adaptée (MAPA travaux).

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié au BOAMP le 03/06/2025 ainsi que sur les sites internet des mairies de Groslée-Saint-Benoit et Arboys en bugy.

Le dossier de consultation des entreprises pour ces travaux d'amélioration de la desserte forestière « Massif de St Benoit » a été mise en ligne sur la plateforme des Marchés Publics de l'Ain le 03/06/2025 pour une remise des plis le 04/07/2025 à 12h00 ;

Il est rappelé au conseil que l'Office National des Forêts (ONF), Agence Etudes Ain – Loire- Rhône assure une mission de maîtrise d'œuvre pour ce chantier ;

-INFORME :

-qu'une visite obligatoire sur site a été organisée le jeudi 19/06/2025 et que cinq entreprises étaient présentes à cette. Il s'agissait des entreprises : PERRIN – Bruno BORDEL TP – Gonin SAS- Dumas TP -Tella environnement. Une 6^{ème} entreprise, l'entreprise Jacquemet, n'a pas pu participer à la visite obligatoire suite à un événement imprévisible, elle a été autorisée à remettre son offre en joignant une attestation sur l'honneur et s'est rendue seule sur le site.

-la date limite de remise des offres était fixée au vendredi 04/07/2025) à 12h00. Cinq offres ont été transmises, dont une en groupement. Elles ont toutes été déclarées conformes et recevables.

Toutefois l'offre de Bruno BORDEL : à l'issue de la phase de négociation et des précisions apportées aux questions posées, l'offre de base ne respecte pas les exigences du CCTP ;

-le 10 juillet 2025 lors de la présentation par le maître d'oeuvre de l'analyse initiale des offres, les élus de Arboys en Bugey et de notre commune, ont souhaité négocier avec les trois premiers candidats, tel que le prévoit l'article 4 du règlement de la consultation et comme indiqué dans le tableau de classement initial des offres il s'agit des entreprises Bruno Bordel TP – Dumas TP – Gonin TP

-PROPOSE au conseil de prendre connaissance du classement final et choix de l'entreprise pour effectuer ces travaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous

Candidat	Technique /40	Montant offre HT après négociation	Prix /60	Note /100	Classement final
GONIN TP	38	109 960,88 €	51.5	89.50	1

Au vu de l'analyse des offres après négociation avec les trois premiers candidats, il est proposé au conseil de retenir l'offre de l'entreprise GONIN TP arrivée en 1^{ère} position, suivie par Dumas TP

-DEMANDE au conseil de bien vouloir débattre sur le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux d'amélioration de la desserte forestière « Massif de St Benoit » et de l'autoriser à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-FIXE à l'unanimité son choix sur l'entreprise GONIN TP pour réaliser les travaux d'amélioration de la desserte forestière « Massif de St Benoit » pour un montant s'élevant à la somme de 109 960,88 € HT soit 131 953,06 € TTC

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au contrat de marché avec l'entreprise GONIN TP.

Vote 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Sujet d'information N° 2 : Porté à connaissance du détail des lignes budgétaires « Déplacements, missions et réceptions »

Il apparaît utile de préciser cette ligne budgétaire regroupant diverses natures de dépenses

Retenir que les 9 596 € sont essentiellement :

-les frais de repas, d'animation et de paniers offerts à nos aînés en fin d'année et les réceptions lors des vœux, des cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre soit la somme de 8 872 €

-724 € correspondant aux frais de missions et déplacements pour nos agents en formation.

Prochains conseils, dates proposées :

- *Lundi 15 septembre 19 heures, salle des fêtes de Saint-Benoit*
- *Lundi 20 octobre 19 heures salle des fêtes de Saint-Benoit*
- *Lundi 1^{er} décembre 19h00 salle des fêtes de Saint-Benoit*

Le Maire,
Henri SOUDAN

La secrétaire de séance
Noémie COMMANDEUR

Proposition d'adoption de ce Procès-Verbal en séance du conseil municipal lundi 15 septembre 2025 par 12 voix pour

Vote contre : 0 – abstention : 0 – ne prend pas part au vote : 0